

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6419 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : RASSID Saïd

Date de naissance : 16/08/1965

Adresse : 529 16 lot Haf Fath casablanca

Tél. : 0661 166363 Total des frais engagés : 572,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/12/2012 Nom et prénom du malade : RASSID Mahmmoud Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : +

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 05/12/2012

Signature de l'adhérent(e) :

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'ANBAR D. LYOUBI - RITA - Toulous 62, Bd. Chouaïb Douk Tél : 05.22.28.52.99	5/11/22	172,20

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires



AKDITAL

Clinique Atfal
مصحة أطفال

Casablanca, le 21/11/2011

CLINIQUE PEDIATRIQUE
59, Bd. Abderrahim Souabid
Tél: 0522.23.18.18 - N.P.E: 290003690

Mohammed.

(à diffuser contre codique)
osologie, mode d'emploi, indications,
contre indications, excipients à effet
notoire : voir notice

PPV: 66DH00
PER: 08/25
LOT: L2795

bottu à
82, Allée des Casuarines - Ain Sefra - Casablanca
Sachets - Pharmacien Responsable



1 dose x 16lg x 31; pris 7i

40,00

2) collyre 20 mg

172.20

PHARMACIE EL ANBAR
Dr LYOUBI - RITA - Toulouse
62, Bd. Chouaïb Doukkali
CASA - Tél: 05.22.28.52.99



pb 1; le not.

PPV 66DH10

LOT L2895 PER 08/24

PPV 66DH10

LOT L2895 PER 08/24

ax: 0522 23 50 28

Louhra BOUMAHTA
Médecin Pédiatre
N.P.E: 09/212993

CLINIQUE ATFAL



090003690

CASABLANCA Le : 05-11-2022

Facture N° 20831/22

A. Identification

N° Dossier : ATF22K05160255

N° Identifiant : 028352/22

Nom & Prénom : Enf. RASSID MAHMOUD

C.I.N :

Adresse : CASA

Médecin traitant : DR . BOUMAHTA BOUCHRA

Qté	Prestations	Observation	Prix U.	L.C.	Coef	Total
PRESTATIONS						
1	CONSULTATION		400,00			400,00
PARTIE CLINIQUE :						
PARTIE HONORAIRES ET ACTES EXTERNES :						
Arrêté la présente facture à la somme de :						
						TOTAL GENERAL
						400,00

QUATRE CENTS DIRHAMS

Arrêté la présente facture à la somme de la part organisme de :

signature de l'assuré

CLINIQUE PÉDIATRIQUE
ATFAL
50, Bd. Abderrahim Bouabid
OASIS - Casablanca
Tél : 0522 23 18 18 - INE : 090003690